


C'est le temps des impôts : le CABB peut vous aider!

Remplir vos déclarations de revenus vous donne des cauchemars? Des bénévoles du Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB) peuvent le faire pour vous si vous habitez Boucherville et si votre situation correspond aux critères suivants :

- Personne seule ayant des revenus maximums de 30 000 \$
- Couple ayant des revenus maximums de 40 000 \$

communautaires et les entreprises désireuses de s'impliquer dans la communauté par le biais du bénévolat.



Avis public

(Entrée en vigueur)

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 20 octobre 2015.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-121-5

TITRE ET OBJET: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-121 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BOUCHERVILLE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR LA RUE LIONEL-DAUNAIS »

CONSIDÉRANT la lettre du 3 mars 2016 du ministère des Transports.

Ce règlement est entré en vigueur le 19 janvier 2016 conformément à la loi, soit quatre-vingt-dix (90) jours après son adoption.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE
ce 14^e jour de mars 2016

Marie-Pier Lamarche, greffière

Apportez vos documents ainsi que votre dossier de l'année précédente au 20, rue Pierre-Boucher à Boucherville, du lundi au vendredi, de 9h30 à 11h30 ou de 13h30 à 16h. Renseignements au 450 655-9081. Des frais de 5\$ par personne pour produire les deux déclarations de revenus sont exigés.

Les déclarations de revenus des travailleurs autonomes, des personnes décédées ou des personnes en faillite ne sont pas acceptées.

Par l'entremise de son réseau de bénévoles, le CABB offre différents services aux Bouchervillois de tous âges vivant des difficultés temporaires ou permanentes. Le CABB recrute également des bénévoles et réalise des jumelages entre les organismes

Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP)

Le prochain déjeuner de l'Association de l'AQRP se tiendra le vendredi 25 mars prochain à 9 h au restaurant Cora déjeuners et dîner situé au 141, boul. de Mortagne à Boucherville (450 449-1288). Le coût est de 7,50\$ par personne, taxes et service inclus. Les conjoints sont bienvenus, et ce, au même prix. Assemblée générale annuelle du secteur. Aucune réservation n'est requise.

Responsable
Marie-Thérèse H. Dupuis : 450 655-3815



Avis public

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1414-590

À TOUTES LES PERSONNES HABILITÉES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 1414 AFIN DE CRÉER LA ZONE R-11 (260) À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE R-11 (218), D'AJOUTER « SUPERFICIE DE LA CONSTRUCTION AU SOL » DANS LA TERMINOLOGIE, D'AUTORISER LES USAGES « HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLÉES » ET LES « RÉSIDENCES COMMUNAUTAIRES » DANS LA ZONE R-11 (260), DE FIXER LA MARGE DE RECU, LES MARGES LATÉRALES ET LA MARGE ARRIÈRE À 9 MÈTRES CHACUNE POUR UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR UNE « RÉSIDENCE COMMUNAUTAIRE » DANS LA ZONE R-11 (260), DE LIMITER LA SUPERFICIE BRUTE DE PLANCHER D'UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR UNE « RÉSIDENCE COMMUNAUTAIRE » À 900 M² DANS LA ZONE R-11 (260) ET DE LIMITER LA SUPERFICIE DE LA CONSTRUCTION AU SOL À 320 M² POUR UN BÂTIMENT OCCUPÉ PAR UNE « RÉSIDENCE COMMUNAUTAIRE » DANS LA ZONE R-11 (260)

AVIS est, par les présentes, donné par la sousignée :

QUE le conseil municipal de Boucherville, suite à l'adoption par résolution, lors de sa séance ordinaire du 15 mars 2016, d'un premier projet de règlement portant le numéro 1414-590 et visant la modification du règlement d'urbanisme 1414, tiendra une assemblée publique de consultation le **19 avril 2016 à compter de 19 h 30**, en la salle Pierre-Viger, 500, rue de la Rivière-aux-Pins à Boucherville, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE les objets de ce projet de règlement sont :

- 1° De créer la zone R-11 (260) à même une partie de la zone R-11 (218);
- 2° D'ajouter « superficie de la construction au sol » dans la terminologie;
- 3° D'autoriser les usages « habitations unifamiliales isolées » et les « résidences communautaires » dans la zone R-11 (260);
- 4° De fixer la marge de recul, les marges latérales et la marge arrière à 9 mètres chacune pour un bâtiment occupé par une « résidence communautaire » dans la zone R-11 (260);
- 5° De limiter la superficie brute de plancher d'un bâtiment occupé par une « résidence communautaire » à 900 m² dans la zone R-11 (260);
- 6° De limiter la superficie de la construction au sol à 320 m² pour un bâtiment occupé par une « résidence communautaire » dans la zone R-11 (260).

QUE ce projet de règlement vise les propriétés situées entre le 782 et 818, boul. Marie-Victorin, la rue Michel-Peltier, la rue Louis-Normandin, les numéros impairs de la rue De Varennes Nord, entre le 1 et 31 et les numéros impairs de la rue Pierre-Viger situés entre le 771 et 825, pour l'objet mentionné au point 1.

Ce projet vise l'ensemble de la Ville pour l'objet mentionné au point 2 et le 782, boul. Marie-Victorin pour les objets mentionnés aux points 3 à 6.

L'illustration des zones visées et le résumé du projet peuvent être consultés à la Direction du développement urbain à l'hôtel de ville aux heures ordinaires de bureau.

QU'AU cours de cette assemblée publique, seront expliqués le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet seront entendues;

QUE ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville au 500, rue de la Rivière-aux-Pins, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À BOUCHERVILLE
ce 16^e jour de mars 2016

Marie-Pier Lamarche, greffière

Les professionnels

CENTRE DENTAIRE BOUCHERVILLE

Dr ANDRÉ PELLERIN, BSc, DDS
Dentiste

Dr ROBERT MARSOLAIS, DMD
Dentiste

DR MARCEL POISSANT, DMD
Dentiste

Dentisterie familiale
Implants dentaire - CEREC
Jour - soir - urgence

Bienvenue aux nouveaux patients!

150, boul. de Montarville, bureau 020
Boucherville (Québec) J4B 6N1

T 450-641-1380 www.centredentaireboucherville.com
F 450-641-9677 info@centredb.ca




• Salle de bain
• Fenêtres
• Rallonge
• Sous-sol

Michel Meunier
Entrepreneur licencié

(450) 641-2023
Pentis RRQ 23384 4022 934, de la Richaudière, Boucherville J4B 7S2

Gestion Gilles Morel inc.
Entrepreneur général - spécialisé Rénovation

Cuisine, portes et fenêtres, céramique, salle de bain, sous-sol, verrière, etc

Tél/Fax : 450-641-2704
Cell. : 514-848-3650
E-mail : ggm@viduotron.ca
R.B.Q. : 8003-3202-29

DENTISTE

Dre. NATHALIE GIGUÈRE
dentiste généraliste

Dre. Véronique Brousseau, dentiste
Robert Gagnier, denturologiste

Rendez-vous jour / soir (linguages acceptés)

Bureau 450.448.1235

Centre dentaire Nathalie Giguère
198, de Montarville suite 206
Boucherville (Québec)
J4B 6N1

ÉLECTRICIEN

M. LÉVESQUE
MARTIN LÉVESQUE
Maître électricien

INDUSTRIEL COMMERCIAL RESIDENTIEL

450.655.9555

MEMBRE DE LA CMEQ RRQ 6300-1294-01

DENTUROLOGISTE

SERGE HAMEL D.D.

Fabrication et réparation de prothèses dentaires amovibles

655, Marie-Victorin Boucherville 655-3516

HEURES DE BUREAU
Lundi au jeudi de 9 h à 19 h

Fissure de solage à bas prix
Béton et acrylique de tous genres
Solage, balcon, trottoir, etc.
RBQ 8312-0600-44

André Tremblay
438 496-7880

Consultez nos deux éditions en ligne :

www.lareleve.qc.ca

Contact
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN Depuis 1981

INSTALLATION - RÉNOVATION - RÉPARATION

Résidence unifamiliale - Multi-logement - Maison ancestrale
Commerce - Espace à bureaux - Atelier de fabrication

Tél. : **(450) 583-2121**
Cell. : **(514) 236-6938**

RBQ : 1851-8084-40 elec.contact@bellnet.ca